



**Certificat individuel Utilisation à titre professionnel des produits
phytopharmaceutiques » dans la catégorie
« OPERATEUR »**

Primo Certificat ou Renouvellement

TEST

Durée du test : 1h30	Horaire et jour : à fixer
Responsable du test : Karine DEJEAN – Tél : 06 30 00 68 14 kd@raisonalpes.fr salariée de Raison'Alpes, Chargée de missions et Responsable de formation depuis 2014, animateur de formation « Certiphyto » depuis 2010	
Libellé du public : Employés effectuant des traitements avec des produits phytopharmaceutiques sans avoir une action de décision	
Coût du test : 120 € HT (TVA 20%) soit 144 € TTC par personne	

ORGANISATION DU TEST

20 question	8 questions	Réglementation et sécurité environnementale
	8 questions	Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
	4 questions	Réduction de l'usage, méthode alternative
Seuil de réussite	12 bonnes réponses	

Les candidats ne validant pas les 12 bonnes réponses ne peuvent pas se réinscrire au test. Ils suivent le programme de formation du certificat postulé conformément à l'arrêté du 29 août 2016 (formation de 14h pour le primo certificat et 7h pour le renouvellement)

Modalité d'évaluation des acquis de la formation :

- remise d'une brochure permettant d'effectuer la démarche de demande de « Certiphyto »
- remise d'un bordereau de score permettant justifiant la validation ou l'échec du test
- présence obligatoire du candidat durant la totalité du test
- condition d'examen requis

DK/RA V2 2017 – 07